

**LE TICKET SPORT CULTURE LOISIRS**

Depuis 2007, le CCAS (Centre Communal d’Action Sociale) a mis en place le Ticket Sport Culture Loisirs. Ce dispositif permet aux enfants chevriards jusqu’à l’âge de 20 ans (scolarisés ou poursuivant des études) de bénéficier d’une réduction sur les tarifs d’adhésion aux activités sportives et culturelles de la commune, signataires d’une convention avec le CCAS.

Dans le cadre de la crise sanitaire 2020, le CCAS souhaite augmenter les aides pour l’année scolaire 2020-2021.

**Le montant de l’aide est défini en fonction du revenu fiscal :**

* **Une réduction de 35% par enfant pour les familles justifiant d’un "revenu brut global" inférieur ou égal à 23.800 €**
* **Une réduction de 30% par enfant pour les familles justifiant d’un "revenu brut global" compris entre 23.800,01 € et 31.100 €.**

Cette aide s’applique sur les cotisations, hors licence et inscription.

**Le montant de l'aide est désormais plafonné à la somme de 200€ par bénéficiaire.**

* Les dossiers sont à retirer auprès du CCAS à la Mairie ou sur le site internet.
* Le CCAS établira un « Ticket Sport Culture Loisirs" par enfant concerné et le transmettra à la famille pour la rentrée scolaire 2020.
* La famille remettra à l’association son "Ticket Sport Culture Loisirs" lors de l’inscription définitive à l’activité (Forum des associations, autres permanences…).
* L’association déduira du coût de la cotisation le montant du "Ticket Sport Culture Loisirs".
* L’Association complètera le "Ticket Sport Culture Loisirs" et le retournera au CCAS.
* Le CCAS procèdera au versement à l’ordre de l’Association, du montant mentionné sur le "Ticket Sport Culture Loisirs".

**Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Fanny BERGER, Directrice de la Cohésion Sociale et des services à la population au 01.64.05.20.22**

**Les dossiers complets doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail :** **fanny.berger@chevry-cossigny.com** **avant le 30 octobre 2020.**